

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le onzième (11e) jour mars 2025 à 19h30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Madame Hélène Gilbert, Monsieur Luc Gervais et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Tous formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement, directrice générale et greffière adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-03-28

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025
- 04 Adoption des comptes à payer au 28 février 2025
- 05 Adoption des états financiers au 28 février 2025
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Autorisation pour présenter une demande dans le cadre du mois de l'arbre et des Forêts
- 08 Demande de dérogation mineure, construction d'un garage lot 4 400 995
- 09 Application du Règlement de contrôle intérimaire
- 10 Entériner l'offre d'achat d'un terrain à des fins de réserve foncière
- 11 Recrutement de personnel
- 12 Modifier la résolution n°2025-01-12, approbation du budget de l'OMH pour l'année 2024
- 13 Offre de services professionnels – inspection des bornes d'incendie
- 14 Offre de services – installation de caméras de surveillance
- 15 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
- 16 Résolution pour nomination du représentant et du coordonnateur de la bibliothèque
- 17 Documents à détruire
- 18 Affaires diverses :
 - .1 salaire de la directrice générale
 - .2 résolution d'intention de fusion de l'OMH de Mékinac avec l'OMH de Shawinigan
 - .3 nomination d'un conseiller sur le conseil d'administration de la Corporation de développement de Hérouxville
 - .4 assurance collective
 - .5 nouveaux branchements de services sur la rue Crête
 - .6 rentrée scolaire pour tous
 - .7 journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - .8 dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- 19 Questions :
- 20 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025

2025-03-29

Proposé par : M. Luc Gervais
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption des comptes à payer au 28 février 2025

2025-03-30

Proposé par : Mme Diane Jacob

D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 28 février 2025 pour un montant de 83 311.29 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en février pour un montant de 13 684.83 \$. D'approuver les salaires nets versés en février pour un montant de 22 679.83 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des états financiers au 28 février 2025

2025-03-31

Proposé par : Mme Diane Jacob

D'adopter les états financiers au 28 février 2025. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 28 février 2025 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

06 Correspondance

Les points de la correspondance ont été ajoutés aux affaires diverses

07 Autorisation pour présenter une demande dans le cadre du mois de l'arbre et des Forêts

2025-03-32

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'autoriser Mme Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement, directrice générale et greffière adjointe, à présenter le projet à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Mauricie (AFVSM) dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts qui se déroule en mai. D'autoriser les activités qui seront offertes en lien avec ce projet.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

08 Demande de dérogation mineure, construction d'un garage lot 4 400 995

2025-03-33

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas l'usage ou la densité d'occupation du sol (L.A.U. 145.1);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité (L.A.U. 145.2);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas une zone à contraintes particulières pour des raisons de sécurité, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique, de santé publique, à la qualité de l'environnement ou au bien-être général (L.A.U. 145.2 & 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, à leur droit de propriété (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur des travaux déjà entrepris (L.A.U. 145.5);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte sur un préjudice sérieux au demandeur (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation est considérée comme mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif relève dans son argumentaire :

- L'emplacement de la propriété;
- L'accès à l'immeuble ;
- Le milieu environnant (Voisins, résidences, routes, aménagement terrain);
- L'impact visuel;
- L'argumentaire du demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Helene Gilbert

D'appuyer la résolution numéro 2025-03-03 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure, la réduction de la marge avant minimale à 4,6m alors que le règlement zonage no 203-2011 prévoit une marge de 7,6m dans cette zone.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

09 Application du Règlement de contrôle intérimaire

2025-03-34

ATTENDU QUE ce règlement de contrôle intérimaire (RCI) est en vigueur depuis le 14 février 2025;

ATTENDU QUE ce RCI s'applique également sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 9 du RCI stipule que l'application du règlement est confiée aux fonctionnaires de la MRC, mais peut être confiée aux fonctionnaires municipaux si la municipalité y consent;

ATTENDU QUE la municipalité désire confier l'application du RCI à ses fonctionnaires municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

D'aviser la MRC de Mékinac que la municipalité de Hérouxville désire confier l'application de RCI relatif à l'implantation d'éoliennes sur son territoire à ses fonctionnaires municipaux.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Entériner l'offre d'achat d'un terrain à des fins de réserve foncière

2025-03-35

CONSIDÉRANT que la MUNICIPALITÉ désire acquérir le lot 6 676 323, d'une superficie de 8 147.3 m², situé sur le territoire de la MUNICIPALITÉ;

CONSIDÉRANT que le lot est situé dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le lot est vacant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de L.A.U. la MUNICIPALITÉ peut acquérir une propriété afin d'en faire une réserve foncière;

CONSIDÉRANT que la MUNICIPALITÉ formule ainsi la présente offre au PROPRIÉTAIRE, aux conditions suivantes;

- La MUNICIPALITÉ offre d'acheter du propriétaire le lot 6 676 323 d'une superficie de 8 147.3m²;
- Le prix d'achat est fixé à 100 000\$;
- Les frais d'arpentages pour la subdivision de la propriété portant le numéro de lot 4 400 799, afin de créer les lots 6 676 322 et 6 676 323, seront à la charge de la MUNICIPALITÉ;
- Les frais de notaire pour l'acquisition du lot 6 676 323 seront à la charge de la MUNICIPALITÉ;
- Le PROPRIÉTAIRE devra vendre le lot à la MUNICIPALITÉ libre de toute hypothèque, taxes, redevance, priorité ou charge quelconques, sauf les servitudes ci-après décrites :
 - a) Les servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique;
 - b) Toute autre servitude dûment publiée au bureau de la publicité des droits;
- La vente sera faite avec la garantie légale.
- Si l'offre est acceptée, la MUNICIPALITÉ deviendra propriétaire de l'Immeuble à compter de la date de la signature du contrat notarié de

vente avec possession, occupation et délivrance à compter de cette même date;

-

Si la présente offre est acceptée par le PROPRIÉTAIRE, le contrat notarié de vente à intervenir entre les parties sera instrumenté par le notaire désigné par la MUNICIPALITÉ, lequel acte de vente devra être signé au plus tard dans les 90 jours de l'acceptation de la présente offre.

La présente offre devient caduque si aucune acceptation n'est émise par le PROPRIÉTAIRE avant l'expiration du délai fixé au 30 avril 2025, 16h30.

Si la présente offre d'achat est acceptée telle quelle par le PROPRIÉTAIRE dans le délai prévu, la présente offre donnera lieu à une vente et constituera un contrat liant juridiquement les parties.

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par M. Luc Gervais

Et résolu :

De transmettre l'offre d'achat à M. Alek Tessier-Tétrault pour le lot 6 676 323.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) -

11 Recrutement de personnel

2025-03-36

CONSIDÉRANT les employées occupant les postes de technicienne en loisirs et commis administratifs en congé maladie;

CONSIDÉRANT la demande formulée à Service Canada pour un emploi dans le cadre du projet «carrière été» pour le poste d'inspecteur, inspectrice adjoint(e);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aimerait se munir d'une banque de candidature pour pourvoir ces postes;

Il est proposé par : Mme Diane Jacob

De faire un affichage de postes pour les emplois temporaires.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

12 Modifier la résolution n°2025-01-12, approbation du budget de l'OMH pour l'année 2024

2025-03-37

CONSIDÉRANT le dépôt du budget de l'Office municipal d'habitation de Mékinac pour l'année 2024 et du plan pluriannuel d'intervention (PPI), révisé par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par : Mme Véronique Doucet

Et il est résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville accepte le budget 2024 et le paiement de sa contribution d'une somme de 2004 \$, représentant 10 % du déficit pour l'immeuble situé au 440, rue de l'Église.

QUE la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2025-01-12.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

13 Offre de services professionnels – inspection des bornes d'incendie

2025-03-38

Proposé par : M. Luc Gervais

Et il est résolu d'accepter l'offre de service professionnelle présentée par Nordikeau pour l'inspection des bornes d'incendie de notre territoire. Le coût pour 98 bornes d'incendie est de 3 518 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

14 Offre de services – installation de caméras de surveillance

Reporté

15 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

2025-03-39

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Clément

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE M. Michel Tremblay, maire et Mme Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence, Mme Sabrina Charland, adjointe à la direction, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Mme Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et/ou Mme Sabrina Charland, adjointe à la direction, soient autorisées à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

16 Résolution pour nomination du représentant et du coordonnateur de la bibliothèque

2025-03-40

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu que ce conseil nomme les représentants officiels de sa bibliothèque pour l'année 2025. Madame Diane Jacob, conseillère municipale à titre de représentante (répondante) et à titre de coordonnatrice, Madame Julie L'Heureux. Celles-ci pourront assister à l'assemblée générale annuelle du réseau BIBLIO CQLM.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

17 Documents à détruire

2025-03-41

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu d'approuver la liste des documents à détruire préparée en octobre 2024 et février 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

18 Affaires diverses :

.1 salaire de la directrice générale

2025-03-42

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu de modifier l'entente sur les conditions de travail de la directrice générale et greffière-trésorière en lien avec l'article 4 portant sur le traitement salarial. Celui-ci sera, à compter des présentes, établi à la semaine, calculé sur 32 heures, au lieu d'un traitement horaire.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.2 résolution d'intention de fusion de l'OMH de Mékinac avec l'OMH de Shawinigan

2025-03-43

Proposé par : Mme Véronique Doucet

Et il est résolu d'appuyer la résolution numéro 20240528-07 de l'OMH de Mékinac qui propose à l'Office municipal d'habitation de Shawinigan une intention de fusion entre les deux organismes, pour donner suite à la demande de la SHQ de créer des Offices de plus grandes envergures afin de maximiser les ressources humaines et monétaires.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.3 nomination d'un conseiller sur le conseil d'administration de la Corporation de développement de Hérouxville

2025-03-44

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu de nommer M. Luc Gervais, conseiller municipal pour représenter la municipalité de Hérouxville sur le conseil d'administration de la corporation de développement de Hérouxville. M. Gervais succède à Mme Véronique Doucet, conseillère municipale.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.4 assurance collective

2025-03-45

Proposé par : M. Luc Gervais

Et il est résolu que le conseil municipal accepte la répartition suivante pour le paiement des assurances collectives des employés municipaux : 60 % part de l'employeur et 40 % part des employés, le tout effectif en date des présentes.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.5 nouveaux branchements de services sur la rue Crête

2025-03-46

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'accepter les demandes de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour le 300 et le 340 rue Crête. QUE les coûts reliés à ces branchements sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.6 rentrée scolaire pour tous

2025-03-47

Proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu de faire un don de 600 \$ pour l'activité «La Rentrée scolaire pour tous» organisé par le CDC Mékinac.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.7 journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

2025-03-48

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.8 dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

2025-03-49

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu d'approuver le rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle déposé séance tenante. Ce rapport sera versé sur le site internet de la municipalité et disponible au bureau de la municipalité pour consultation.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

19 Questions :

- .1 développement secteur Paquin
- .2 dérogation mineure
- .3 prochaines étapes pour le RCI
- .4 exemple d'information aux citoyens : exploitation minière Saint-Boniface

20 Levée de la séance

2025-03-50

Proposé par : Mme Helene Gilbert
QUE la séance soit levée à 19h56.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–